

Une loi pour mieux protéger les enfants placés

Plus de 350 000 enfants sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la moitié d'entre eux sont placés en famille d'accueil ou en foyer. Un texte porté par le secrétaire d'État Adrien Taquet, doit être examiné en première lecture à l'Assemblée nationale en juillet pour améliorer leur protection.

Il prévoit d'interdire l'accueil à l'hôtel de mineurs placés. Ce mode d'hébergement est considéré comme inadapté, car laissant trop souvent les jeunes livrés à eux-mêmes. Toutefois le projet de loi prévoit des exceptions « strictement encadrées », ce qu'a regretté le réseau associatif Repairs, qui regroupe d'anciens enfants placés.

Les familles d'accueil mieux rémunérées

Le texte introduit également des « contrôles stricts » des antécédents judiciaires des adultes au contact des enfants, notamment en matière d'infractions sexuelles. Il entend aussi améliorer la forma-

tion des professionnels, notamment au repérage des faits de violence et de maltraitance.

La rémunération des assistants familiaux pour l'accueil d'un seul enfant, actuellement en deçà du Smic, sera revalorisée. Une base nationale va en outre être créée afin d'éviter qu'un assistant peu vertueux ayant perdu son agrément dans un département aille poursuivre son activité dans un autre.

Un tiers des SDF sont d'anciens enfants placés

Le texte permet aussi au juge des enfants de prendre seul certaines décisions (comme autoriser l'enfant à participer à un voyage scolaire), en « outrepassant l'autorité de parents défaillants ou négligents ». Les anciens enfants placés ont en revanche vivement critiqué l'absence de toute mesure visant à continuer à soutenir les jeunes de l'ASE après leur 18^e anniversaire, pour éviter qu'ils ne soient « jetés à la rue ». Actuellement, « plus d'un jeune sans abri sur trois est un ancien enfant placé », selon Repairs.